

DÉMARCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE

par Olivier Clément¹

La question du développement durable de l'aquaculture s'est posée d'emblée au niveau international contrairement à ce qui s'est passé en agriculture. La raison en est double : parmi les ingrédients indispensables à l'intensification de l'aquaculture figurent les farines et les huiles de poissons qui sont des ressources naturelles négociées sur le marché mondial. Par ailleurs, le développement mal régulé de l'aquaculture de crevettes de l'Amérique centrale à l'Extrême Orient a provoqué une montée au créneau des ONG internationales qui dénoncent dans les années quatre vingt dix la disparition des mangroves et les conséquences sociales de cette production. Un moratoire est exigé en 1996 et une série de procès est engagée. On a pu parler à l'époque du « sang rouge de la révolution bleue ».

Cette confrontation dans l'arène mondiale se déroule au moment même où la notion de développement durable diffuse dans la société (Sommet de la Terre de Rio en 1992) après son adoption par les instances internationales (Commission Brundtland de l'ONU, 1987).

Le choc est frontal et l'attention de tous attirée par cette situation.

La FAO s'empare de la question et prend l'initiative d'édicter un Code de conduite pour une aquaculture responsable dès 1998.

C'est le coup d'envoi à une série de déclinaisons du développement durable dont l'initiative revient aussi bien aux Etats qu'aux entreprises ou aux organisations professionnelles.

Les différentes démarches se réclamant du développement durable peuvent être présentées ainsi :

- les codes de conduite comme celui de la fédération européenne des producteurs aquacoles et les guides de pratique comme ceux de la Global Aquaculture Alliance
- les lois spécifiques comme au Japon ou en Australie
- les programmes de recherche développement comme au Canada
- les plans d'action comme la stratégie de l'Union Européenne de développement durable de l'aquaculture ou comme le plan du comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture en France
- les chartes d'entreprises.

Ces démarches sont autant de mises en pratique de la notion de développement durable dont on sait combien elle peut paraître encore aujourd'hui floue et difficile à mettre en œuvre.

Une mention particulière doit être faite des démarches d'évaluation de la durabilité à la fois parce que la définition d'un contenu permet aux acteurs de donner sens à la notion de développement durable mais aussi parce que les dimensions normatives du développement durable et les engagements qu'elles suscitent nécessitent des outils de suivi que sont les indicateurs de la durabilité.

En ce début de millénaire, cette question mobilise la recherche en France et en Europe au travers de programmes interdisciplinaires soutenus par exemple par l'Union Européenne comme l'action concertée CONSENSUS² ou par les organismes français comme le programme EVAD³ financé dans le cadre du programme fédérateur Agriculture et Développement Durable.

¹ UMR Nutrition, Aquaculture et Génétique, INRA, St Pée sur Nivelle.

² CONSENSUS : vers une plate forme européenne de protocoles d'aquaculture durable.

³ EVAD : évaluation de la durabilité des systèmes aquacoles (France, Chypre, Cameroun, Indonésie et Philippines).